

MENTION



CONCERNE :

HANNIBAL S.A.
Société Anonyme
11 A, Boulevard Prince Henri
L-1724 -LUXEMBOURG

R.C.S LUXEMBOURG B 44.174



M **B44174**
20/12/2007 L070174020.01
CDO : 45 Tarif : 80 R

Le bilan au **31.12.2005**

enregistré à **Luxembourg**, le 13/12/07

référence : LSO CL 1 03814

a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de : **Luxembourg**

le 19/12/07

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/07

HANNIBAL S.A.
Société Anonyme

Claudio BACCELLI
Administrateur

Nathalie REHM
Administrateur

HANNIBAL S.A.
Société Anonyme
11 A, Boulevard Prince Henri
L-1724 – LUXEMBOURG

R.C.S. Luxembourg – B 44.174

Société constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 406 du 7 septembre 1993.

Statuts modifiés suivant acte du 29 décembre 1994, reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 219 du 20 mai 1995.

Affectation du résultat de l'exercice au 31.12.2005

Le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net de EUR 10.477.790,30 est reporté à nouveau ainsi qu'il suit :

➤ Bénéfice de l'exercice :	EUR	+	10.477.790,30
➤ Pertes reportées :	EUR	-	60.731.401,73
<hr/>			
➤ Report à nouveau, soit :	EUR	-	50.253.611,43
<hr/>			

Situation du capital social au 31.12.2005

EUR 9.915.740,99
Entièrement libéré.

Conseil d'Administration au 31.12.2005

- M. Thijs VENCKEN, directeur de société, demeurant professionnellement Cattenhagestraat 8 A, 1411 CT PO BOX 5010, 1410AA Naarden The Netherlands ;
- M. Claudio BACCELLI, employé privé, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg ;
- Mme Nathalie REHM, employée privée, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

Commissaire au 31.12.2005

DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.



B44174

20/12/2007

L070174020/02

CDO : 45

Tarif : 801

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

**COMPTES ANNUELS ET
RAPPORT DU COMMISSAIRE**

31 DECEMBRE 2005

HANNIBAL S.A.
Société Anonyme

TABLE DES MATIERES

	Pages
RAPPORT DU COMMISSAIRE	1
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	2
- Compte de profits et pertes	3
- Annexe	4 - 14

Deloitte.

Deloitte SA
Audit, Tax, Consulting,
Financial Advisory Services
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
B.P. 1173
L-1011 Luxembourg
Tel: +352 451 451
Fax: +352 451 452 401
www.deloitte.lu

Aux Actionnaires de
HANNIBAL S.A.
Société Anonyme
11A, Boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

RAPPORT DU COMMISSAIRE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution, pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005, du mandat de Commissaire que vous avez bien voulu nous confier.

Nous avons effectué notre mission de surveillance sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 qui n'impose pas au Commissaire de donner une attestation sur les comptes annuels. Dès lors, nous n'avons pas vérifié les comptes annuels suivant les normes internationales de révision.

Nous avons constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2005 dont la somme bilantaire s'élève à EUR 68.288.944,39 et le bénéfice de l'exercice à EUR 10.477.790,30, sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui nous ont été soumises. Nous n'avons pas de remarques à formuler sur ces comptes annuels. Nous vous proposons de les approuver et de donner décharge au Conseil d'Administration.

Nous prenons également bonne note de la décision prise par les actionnaires lors des Assemblées Générales du 28 octobre 2005 statuant sur les comptes de l'exercice 2003 et du 20 décembre 2006 statuant sur les comptes de l'exercice 2004 d'accorder le soutien nécessaire pour les exercices subséquents, lui permettant de continuer ses activités nonobstant la perte de plus de 75% de son capital.

Deloitte SA
Commissaire



Olivier Lefèvre
Partner

Le 8 août 2007

Audit • Tax • Consulting • Financial Advisory •

Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

21-12-2007

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clôturé au 31 décembre 2005

(en EUR)

	2005	2004
C H A R G E S		
Autres charges d'exploitation (note 8)	1.916.557,66	875.906,42
Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant (notes 3 et 5)	0,00	25.933.356,43
Intérêts et charges assimilées (note 9)		
a) concernant des entreprises liées	2.784.036,54	2.147.236,41
b) autres intérêts et charges	66.248,90	206.106,82
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	62,00	69.274,14
BENEFICE DE L'EXERCICE	<u>10.477.790,30</u>	<u>0,00</u>
	<u>15.244.695,40</u>	<u>29.231.880,22</u>
P R O D U I T S		
Autres produits d'exploitation	41.174,50	2.551,58
Produits de participations (note 10)		
a) provenant d'entreprises liées	8.984.603,20	3.301.034,84
Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé (note 11)		
a) provenant d'entreprises liées	938.621,98	453.220,69
b) autres produits	461.427,60	461.427,60
Autres intérêts et produits assimilés	59.870,76	162.231,04
Reprise de corrections de valeur		
a) sur actif immobilisés (note 3)	170.378,02	0,00
b) sur valeurs mobilières (note 5)	4.588.619,34	0,00
PERTE DE L'EXERCICE	<u>0,00</u>	<u>24.851.414,47</u>
	<u>15.244.695,40</u>	<u>29.231.880,22</u>

Les notes renvoient à l'annexe.

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2005

NOTE 1 - GENERALITES

HANNIBAL S.A. a été constituée sous forme de société anonyme le 8 juin 1993 pour une durée indéterminée et inscrite sous le numéro R.C. Luxembourg B 44.174 dans le registre de commerce et des sociétés.

Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 11A Boulevard du Prince Henri.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces opérations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

En vertu de l'article 314 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés. La société fait partie d'un ensemble plus grand formé par LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, Paris. Les comptes consolidés de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, Paris sont disponibles au siège social de l'entité.

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2005

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises en vigueur et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une autre devise que le l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction.

La conversion à la date de clôture du bilan se fait suivant les principes suivants:

- le prix d'acquisition des immobilisations financières, exprimé dans une autre devise que l'EUR, reste converti au cours de change historique.
- tous les autres postes de l'actif et du passif exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de la valeur au cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi, seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes, les bénéfices et pertes de change réalisés ainsi que les pertes de change non réalisées.

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2005

- suite -

Immobilisations financières

Les participations et les titres ayant le caractère d'immobilisations financières sont évalués individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Pour déterminer la valeur estimée, le Conseil d'Administration a eu recours aux états financiers des sociétés à évaluer et à d'autres informations et documents disponibles.

Les prêts à long terme sont enregistrés à leur valeur nominale. Une correction de valeur est comptabilisée pour toute diminution de valeur ayant, de l'avis du Conseil d'Administration, un caractère durable.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées au coût d'acquisition. La méthode FIFO (First In First Out) est appliquée en cas de cession.

A la clôture de l'exercice des corrections de valeur sont appliquées individuellement dans le cas où la valeur estimée de réalisation (prix du marché) est inférieure au prix d'acquisition.

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

HANNIBAL S.A.
 Société Anonyme
ANNEXE
 31 décembre 2005
 - suite -

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	2005	2004
	EUR	EUR
Participations		
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	10.792.129,67	6.995.190,00
Acquisitions de l'exercice	<u>0,00</u>	<u>3.796.939,67</u>
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice	10.792.129,67	10.792.129,67
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice	<u>10.792.129,67</u>	<u>10.792.129,67</u>
Financements		
Valeur nominale, au début de l'exercice	31.313.931,63	31.612.590,64
Augmentations de l'exercice (1)	938.621,98	453.220,69
Diminutions de l'exercice	<u>0,00</u>	<u>(751.879,70)</u>
Valeur nominale, à la fin de l'exercice	32.252.553,61	31.313.931,63
Corrections de valeur, au début de l'exercice	(24.141.931,63)	0,00
Dotations de l'exercice	0,00	(24.141.931,63)
Reprises de l'exercice	<u>170.378,02</u>	<u>0,00</u>
Corrections de valeur, à la fin de l'exercice	(23.971.553,61)	(24.141.931,63)
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice	<u>8.281.000,00</u>	<u>7.172.000,00</u>
Valeur comptable nette des immobilisations financières à la fin de l'exercice	<u>19.073.129,67</u>	<u>17.964.129,67</u>

(1) Les augmentations se composent des intérêts capitalisés sur le prêt consentis à KGF, LLC au 31 décembre 2005.

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2005

- suite -

La société détient une participation dans la société suivante:

	Valeur comptable EUR	Pourcentage de détention
88.977 actions (100% des « Preference Shares ») VEKOVOÏ Limited, Chypre	10.792.129,67	98,88%

Les actions à droit préférentiel comportent le droit aux dividendes et au capital, mais ne comportent pas le droit de vote dans la société Vekovoi Limited.

Sur base des états financiers disponibles au 31 décembre 2005, la quote-part dans les capitaux propres (y compris le résultat) et le résultat de l'exercice se présente comme suit :

	Capitaux Propres EUR	Résultat de l'exercice EUR
VEKOVOÏ Limited, Chypre	14.067.650	8.987.946

Le Conseil d'Administration n'estime pas nécessaire de comptabiliser une correction de valeur sur l'investissement dans VEKOVOÏ Limited, en raison notamment des résultats de la filiale et des dividendes distribués par celle-ci.

NOTE 4 - CREANCES

Au 31 décembre 2005, les créances sont composées de dividendes à recevoir de la participation VEKOVOÏ Limited.

HANNIBAL S.A.
Société Anonyme
ANNEXE
31 décembre 2005
- suite -

NOTE 5 - VALEURS MOBILIERES

	2005	2004
	EUR	EUR
Prix d'acquisition, au début et à la fin de l'exercice	44.434.249,74	44.434.249,74
Corrections de valeur, au début de l'exercice	(4.588.619,34)	(2.797.194,54)
Dotations de l'exercice	0,00	(1.791.424,80)
Reprises de l'exercice	<u>4.588.619,34</u>	<u>0,00</u>
Corrections de valeur, à la fin de l'exercice	0,00	(4.588.619,34)
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice	<u>44.434.249,74</u>	<u>39.845.630,40</u>

Au 31 décembre 2005 et 2004, le portefeuille de valeurs mobilières se compose de 271.428 actions HERMES INTERNATIONAL SA.

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

	Capital souscrit	Résultats reportés	Résultats en instance d'affectation	Résultat de l'exercice
	EUR	EUR	EUR	EUR
Situation au 31 décembre 2004	9.915.740,99	(44.610.517,16)	8.730.529,90	(24.851.414,47)
Affectation des résultats 2003 suivant l'Assemblée Générale du 28 octobre 2005		8.730.529,90	(8.730.529,90)	
Résultat de l'exercice 2004			(24.851.414,47)	24.851.414,47
Résultat de l'exercice 2005				<u>10.477.790,30</u>
Situation au 31 décembre 2005	<u>9.915.740,99</u>	<u>(35.879.987,26)</u>	<u>(24.851.414,47)</u>	<u>10.477.790,30</u>

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2005

- suite -

Capital souscrit

Au 31 décembre 2005 et 2004, le capital souscrit s'élève à EUR 9.915.740,99 représenté par 400.000 actions d'une valeur nominale de EUR 24,789.

Capital autorisé

Le capital autorisé s'élève à EUR 74.368.057,43 représenté par 3.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 24,789.

Réserve légale

Selon la législation en vigueur, il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5%, affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social. La réserve légale n'est pas distribuable aux Actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

Résultats en instance d'affectation

L'Assemblée Générale des actionnaires du 20 décembre 2006 a approuvé les comptes annuels de l'exercice 2004 et a décidé de reporter à nouveau la perte de EUR 24.851.414,47.

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2005

- suite -

NOTE 7 - DETTES

Au 31 décembre 2005, cette rubrique est composée des éléments suivants envers des entreprises liées:

- Un compte courant rémunéré envers LVMH B.V., sans date fixe de remboursement. Les intérêts sont calculés trimestriellement, sur base du taux EURIBOR 3 mois majoré d'une marge 0,10 % du premier jour de chaque trimestre, et sont capitalisés en cas de non-paiement.
Au cours de l'exercice, un montant de EUR 3.293.807,64 a été remboursé par la société de manière telle que le solde de la dette en compte courant de HANNIBAL SA envers LVMH B.V. s'élève à EUR 3.810.771,54 au 31 décembre 2005 dont des intérêts capitalisés de EUR 2.532.696,54
- Un emprunt de USD 28.000.000 envers LVMH B.V. accordé en date du 27 décembre 2000 pour une durée indéterminée. Les intérêts sont calculés trimestriellement sur base du taux LIBOR USD 3 mois plus 0,20 % du premier jour de chaque trimestre, et sont capitalisés en cas de non-paiement. Le solde converti de l'emprunt s'élève à EUR 33.950.390,97 dont des intérêts capitalisés de EUR 3.875.203,00.
- Un emprunt de EUR 13.418.784,00 envers LVMH B.V. accordé en date du 20 juin 2001 pour une durée indéterminée. Les intérêts sont calculés trimestriellement sur base du taux EURIBOR 3 mois plus 0,10 % du premier jour de chaque trimestre, et sont capitalisés en cas de non-paiement. L'emprunt s'élève à EUR 15.265.251,42 à la date de clôture, dont des intérêts capitalisés de EUR 1.846.467,42.

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2005

- suite -

- Un emprunt de EUR 16.763.460,00 envers LVMH B.V. accordé en date du 19 juin 2001 pour une durée indéterminée.
Les intérêts sont calculés trimestriellement sur base du taux EURIBOR 3 mois plus 0,10% du premier jour de chaque trimestre, et sont capitalisés en cas de non-paiement.
L'emprunt s'élève à EUR 19.072.683,12 à la date de clôture, dont des intérêts capitalisés de EUR 2.309.223,12.
- Un emprunt de EUR 14.500.000,00 envers LVMH B.V. accordé en date du 18 juillet 2001 pour une durée indéterminée.
Les intérêts sont calculés trimestriellement sur base du taux EURIBOR 3 mois plus 0,10% du premier jour de chaque trimestre, et sont capitalisés en cas de non-paiement.
L'emprunt s'élève à EUR 16.436.530,09 à la date de clôture, dont des intérêts capitalisés de EUR 1.936.530,09.
- Un emprunt de USD 5.000.000 envers LVMH B.V. a été accordé en date du 24 novembre 2004 pour une durée indéterminée.
Les intérêts sont calculés trimestriellement sur base du taux LIBOR USD 3 mois plus 0,45 % du premier jour de chaque trimestre, et sont capitalisés en cas de non-paiement.
Le solde converti de l'emprunt s'élève à EUR 3.967.031,54 dont des intérêts capitalisés de EUR 170.091,87.
- Un emprunt de EUR 14.000.000,00 envers SOFIDIV SAS accordé en date du 18 juillet 2001 pour une durée comprise entre le 18 juillet 2001 et le 15 juillet 2004. Toutefois au 31 décembre 2005, cet emprunt n'a pas été remboursé.
Les intérêts sont calculés mensuellement sur base du taux EURIBOR 1 mois plus 0,325%, et sont capitalisés en cas de non-paiement.
L'emprunt s'élève à EUR 16.065.021,08 à la date de clôture, dont des intérêts capitalisés de EUR 2.065.021,08.

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2005

- suite -

NOTE 8 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste se compose principalement des honoraires et commissions reversés à la société INRUS MANAGEMENT Limited en sa qualité de gestionnaire de VEKOVOÏ Limited, pour un montant de EUR 1.787.192,19.

NOTE 9 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Ce poste est essentiellement composé des intérêts sur le compte courant rémunéré et les prêts accordés par LVMH B.V. et SOFIDIV SAS à la Société pour un montant global de EUR 2.784.036,54 (2004 : EUR 2.147.236,41).

NOTE 10 - PRODUITS DE PARTICIPATIONS

Ce poste se compose des dividendes reçus de VEKOVOÏ Limited pour un montant total de EUR 8.984.603,20 (USD 10.721.855), dont un montant de EUR 1.787.192,19 (USD 2.141.303,32) a été reversé à la société INRUS MANAGEMENT Limited (voir note 8).

NOTE 11 - PRODUITS D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET DE CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

	2005	2004
	EUR	EUR
Intérêts sur prêt KGF, LLC	938.621,98	453.220,69
Dividendes des valeurs mobilières	<u>461.427,60</u>	<u>461.427,60</u>
	<u>1.400.049,58</u>	<u>914.648,29</u>

HANNIBAL S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2005

- suite -

NOTE 12 - SITUATION FISCALE

La Société est une société pleinement imposable.

NOTE 13 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 octobre 2006 a formalisé la conversion du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et a supprimé la valeur nominale des actions.

Enregistré à Luxembourg - Sociétés,

Le 13 DEC. 2007

Référence: LSO..... CL/03814

Reçu (€):

Droit d'Enregistrement: 12.-€

Droit de timbre

Total

: 34.-€
: 46.-€

Le Receveur,

